

COMMUNE DE FAVERAYE- MÂCHELLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2015

Le 4 novembre 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Faveraye-Mâchelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrice DOUGÉ, Maire.

- Convocation faite le 31 octobre 2015
- Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Patrice DOUGÉ, Laurence VAILLANT, Robert SOULARD, Frédéric LABROUSSE, Ingrid GALLARD, Dominique PERDRIEU, Laurent CRÉPEAU, Céline MARTINS, Pascal ANGEBAULT, Régis ERRIEN, Cécile GOURGUES, Rosemary DEJEANTE, Michelle MICHAUD, Valérie COUTANT et Françoise DUIGOU.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Régis ERRIEN.

SIEML - NOUVEAUX STATUTS

Monsieur le Maire expose que le SIEML a décidé par délibération du 16 juin 2015 de réformer en profondeur ses statuts.

Deux éléments fondamentaux ont motivé cette réforme :

- la nécessité de prendre en compte l'obligation posée par le législateur d'intégrer la future communauté urbaine d'Angers Loire Métropole au sein du syndicat en prenant en compte le poids de sa population ;
- l'opportunité de mettre à profit cette obligation législative pour repenser totalement la gouvernance du syndicat et moderniser son fonctionnement, 90 ans après sa création. Le but est d'avoir un organisme plus efficient et plus rapide pour la prise de décisions (actuellement, il y a environ 400 délégués et la réforme passerait ce nombre à environ 50).

Vu pour accord par le conseil.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sans projet particulier concernant les parcelles AB 114 et 386, le conseil municipal **décide** de renoncer à son droit de préemption.

TARIFS COMMUNAUX 2016

Le conseil municipal **décide** d'appliquer les nouveaux tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2016, comme indiqué en annexe (augmentation de 1 %).

PARTICIPATION FINANCIERE DES ASSOCIATIONS POUR LE VIDEO-PROJECTEUR ET LA VAISSELLE

Le conseil municipal a validé l'achat d'un vidéo-projecteur et de vaisselle lors de la séance du 7 octobre 2015. Il avait alors été convenu d'étudier les participations financières des associations intéressées. Le comité des fêtes, le théâtre et l'école ont donné leur accord pour participer à l'achat des équipements.

COMMUNE NOUVELLE - DESIGNATION D'UNE ADJOINTE SUPPLEMENTAIRE POUR BELLEVIGNE-EN-LAYON

Dans le cadre de la création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, une adjointe supplémentaire doit être désignée (la parité devant être respectée). Un appel à candidature est donc lancé auprès des conseillères municipales en poste. Le vote définitif du poste d'adjointe aura lieu le soir de l'élection du maire et des adjoints, début janvier 2016.

Mesdames COUTANT et MICHAUD se déclarent être candidates.

Après un vote à bulletin secret, le conseil municipal a désigné Mme Michelle MICHAUD, pour occuper le poste d'adjointe disponible, à compter du 1^{er} janvier 2016.

COMMUNE NOUVELLE - OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE EN 2016

Monsieur le Maire expose que dans le projet d'organisation de la Commune Nouvelle, le personnel communal verra ses missions évoluer ou modifiées. Les élus ont choisi de travailler sur une nouvelle organisation sans augmenter le temps de travail total actuel des agents. Mais du fait de l'évolution des missions, il y a moins de personnel disponibles pour assurer toutes les ouvertures actuelles des mairies au public.

En conséquence, chaque future commune déléguée a accepté de réduire ses horaires d'ouverture. Cela se justifie aussi par la fréquentation, plus ou moins aléatoire dans chaque mairie (A Faveraye-Mâchelles, les quatre demi-journées d'ouverture ne sont pas toutes fréquentées). Par ailleurs, sur la commune, il faudra un agent pour assurer les permanences d'ouverture.

Après un débat sur la faisabilité de ces nouveaux horaires, le conseil municipal se prononce après un tour de table, par 12 avis favorable et 3 avis réservé, sur la fermeture du secrétariat le samedi et sur l'ouverture en semaine le mardi et le vendredi de 14 h à 18 h.

INFORMATION SUR LA FUSION DES 3 COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire donne une information sur la présentation des compétences possibles au sein des 3 communautés de communes (Loire-Layon, Loire Aubance et Coteaux du Layon).

La fiscalité va être harmonisée au sein des 3 communautés de communes, pour passer en fiscalité unique.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- **Assainissement** (29.10.2015) : réunion avec le cabinet IRH.

La commission a défini le cahier des charges pour le marché public qui sera lancé en décembre. L'ouverture des plis pourrait avoir lieu mi-janvier 2016. Le plan d'épandage sera réalisé en juillet seulement, puis les travaux suivront pour une durée de 3 mois. Par ailleurs, des demandes de subvention vont être déposées auprès de l'Agence de l'Eau et des parlementaires fin novembre.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS EXTERIEURES

- Commission Numérique (CCCL) du 08.10.2015 :

- Un syndicat a été créé : "Anjou Numérique". 4 représentants locaux en sont membres.
- Le Département prendra en charge l'actualisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.
- Révision de ce Schéma en 2016.
- Stratégie régionale (accès au très haut débit sur tout le territoire).